

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARDE, Maire.

Présents : Isabelle BECKER - Mickaël DUMAS Joël FLACHAT – Patrick FOURNEL - André FRANC - Jean-Claude GARDE – Gérald GONON -Fabienne MERESSE - Jean-Gérard MERLE – Damien PARET - Renaud PEURON - Chantal PIGNARD BOURGEY – Nelly PORTERON - Véronique POYET - Marie-Thérèse THEVENET

Secrétaire de séance : Damien PARET

1- Amortissement de l'attribution de compensation en investissement (ACI) : fixation d'une durée d'amortissement de l'ACI et neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'ACI

Vu l'article 609 noniè C V 1° bis du Code Général des Impôts,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, par laquelle la nomenclature M14 est mise à jour au 1^{er} janvier 2018,

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, qui permet aux communes de bénéficier de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30/03/2018 approuvant l'utilisation du dispositif d'attribution de compensation sur la section d'investissement à compter de l'année 2018,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 05/10/2018 fixant la durée d'amortissement de l'attribution de compensation en investissement et la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements,

Pour rappel, la réglementation autorise depuis le 1^{er} janvier 2018 les EPCI et leurs communes membres à comptabiliser sur leur section d'investissement la part d'attribution de compensation relative aux charges d'investissement transférées. Cette disposition présente l'intérêt de préserver notamment le ratio de l'épargne brute et la capacité de désendettement des EPCI et communes qui optent pour la mise en place d'une attribution de compensation d'investissement.

Ainsi, les attributions de compensation d'investissement versées par les communes s'imputent à compter du 1^{er} janvier 2018 au débit du compte 2046 et peuvent être amorties sur un an.

Afin de maintenir l'intérêt de la comptabilisation d'une attribution de compensation en section d'investissement, l'amortissement obligatoire peut être neutralisé sur le plan budgétaire (cf décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015).

Cette neutralisation budgétaire s'opère par l'inscription d'une dépense en section d'investissement au compte 198 et une recette en section de fonctionnement au compte 7768.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver ce mécanisme mis en place par l'ancien conseil municipal et prévu au budget 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE

- **la fixation de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement sur 1 an**
- **la mise en œuvre à compter du budget 2020 du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement.**

2- Décision modificative de crédits n°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une augmentation de crédits pour pouvoir régulariser des opérations d'amortissement de 2012 à la demande du trésor public de Boën (opérations d'ordre) ainsi que des écritures de régularisation du réseau d'eau antérieur à 1996.

Monsieur le Maire propose les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
R 722 - 042 Travaux en régie				9 072,00
D 6811 - 042 Dot.amort.immos incorp.et corp.		9 072,00		
Total		+ 9 072,00		+ 9 072,00

3-

Investissement				
D 21538 - 21 Autres réseaux		0,30		
D 2135 - 040 Installations générales, agencements, aménagements des constructions		9 072,00		
R 28041582 - 040 GFP bâtiments et installation				9 072,00
D 21531 - 21 Réseau adduction eau				0.30
Total		+ 9 072,30		+ 9 072,30

Considérant le projet de décision modificative n°1 pour l'exercice 2020 du budget principal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 conformément au tableau ci-dessus.

4- Travaux en régie

Monsieur le Maire présente les chiffres de l'embellissement de l'entrée du village et précise que ces travaux en régie ont été réalisés par l'ancienne équipe. Il explique que les factures de fourniture ont été réglées en fonctionnement et qu'il convient de passer des écritures comptables afin de basculer ses dépenses en investissement

Démolition du mur de Beauvoir (rappel)

Désignation	TTC	Article
Démolition mur	2628,00	2181

Création de la haie paysagère

Désignation	TTC	Article
Arbustes	276,54	60618
Fournitures plantations	315,45	60618
Total	591,99	

Frais de personnel

Employé	Taux	Nb heures	Total	Article
Christophe OLIVIER	15,9	8	127,20	6411
Total			127,20	

Récapitulatif :

Haie paysagère	591,99 €
Frais personnel	127,20 €
	719,19 €

Le coût total des factures pour l'installation du chenil s'élève à 546.54 € et la valeur du temps passé par l'agent est estimée à 222.60 €. Le total des travaux en régie s'élève à la somme de 769.44 €. Les factures ont été réglées en fonctionnement. Pour les intégrer en investissement, des écritures d'ordres seront effectuées sur le budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les travaux en régie pour un coût total de 769.44 €.

5- Route de la Prébende

Afin de réguler la vitesse et sécuriser le passage vers la croix, la commission voirie présente un projet de modification de la circulation sur la route de la Prébende. L'acquisition du panneau est prise en charge par le service voirie de Loire Forez Agglomération, dans le cadre de l'enveloppe de fonctionnement 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

La circulation de la voie communale « route de la Prébende » sera modifiée. Un panneau de stop sera installé à l'intersection de la route départementale n°68.

Monsieur le Maire est chargé de prendre un arrêté municipal pour l'implantation du panneau et le traçage de la ligne blanche.

6- Admission en non-valeur :

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1988 relatif à l'admission en non-valeur des taxes mentionnées à l'article L. 255-A du Livre des procédures fiscales et à l'article L. 142-2 du code de l'urbanisme,

Monsieur le Maire présente un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques de la Loire concernant une demande d'admission en non-valeur d'une taxe d'urbanisme. Il rappelle que le prononcé de l'admission en non-valeur ne modifie pas le droit de l'organisme public vis-à-vis de son débiteur et ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur.

Il précise que l'objet de la recette est une taxe d'aménagement pour le permis de construire d'une maison individuelle pour un montant de 1199.41 dont la part communale est de 899.55 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 899.55 euros.

7- Repas et colis des aînés

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la commission action sociale. En raison du contexte sanitaire actuel, le repas des aînés est annulé pour cette année. Un colis sera distribué en fin d'année. Les courriers ont été distribués à tous les bénéficiaires de 70 ans et plus. Monsieur le Maire précise que chaque personne doit rendre une réponse en mairie pour recevoir son colis.

Le conseil municipal doit définir un budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **D'approuver un budget d'un montant de 20 euros par personne. Le nombre de bénéficiaire pour l'année 2020 est de 80.**

Le budget total s'élève à 1600 euros.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2020.

8- Information aux habitants

Monsieur le Maire explique que la nouvelle équipe municipale souhaite communiquer d'avantage avec ses administrés par le biais de mail (consultation de la population pour prendre des décisions, diffuser des informations...).

Un courrier sera distribué dans chaque boîte aux lettres afin de recueillir les coordonnées mail de tous les habitants de la commune.

Une adresse mail sera créée spécialement, pour la diffusion et la réception des informations : infosdarthun@gmail.com

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord.

9- Enveloppe de solidarité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de demander une subvention avant le 31 octobre 2020 au département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

L'enveloppe maximale est de 7 000 euros pour un montant de 11 000 euros de travaux. Les projets sont à définir rapidement.

Projet du mandat

La commission bâtiment a travaillé sur la réhabilitation de la salle des fêtes et l'agrandissement du local technique.

Pour la salle des fêtes, la pose de panneau photovoltaïque sur la toiture est envisagée sur une surface de 250 m². Une étude serait obligatoire concernant la structure de la toiture par rapport au poids des matériaux. Le SIEL propose l'installation d'une ombrelle photovoltaïque, soit en continuité de la salle des fêtes, soit en couverture d'un parking.

Pour le local technique, un agrandissement de 70m² est en prévision.

Après avoir consulté le service urbanisme de Loire Forez, l'article L161-4 permettrait au conseil municipal de déposer les deux permis de construire, un pour l'agrandissement de la salle des fêtes et un pour le local technique, en zone non constructible de la carte communale.,

Les services de l'UDAP (bâtiment de France) ont été sollicités pour se déplacer sur les lieux des 2 projets afin de définir les possibilités de construction, les matériaux, les coloris pour ces 2 projets.

Le conseil municipal donne son accord sur le projet de création d'une extension de 70 m² pour le local technique.

10- Voirie 2021

Une rencontre avec M. VENET de Loire forez et la commission voirie a permis de définir le très bon état général des voies communales de la commune d'Arthun. Néanmoins, trois chemins sont diagnostiqués en moins bon état. Monsieur le Maire fait part de l'estimation au conseil municipal :

- Au lieu-dit La Garde : des nids de poules : 100 ml pour 4000 euros.
- Rue du Chatel : 100 ml pour 8500 euros
- La Presle : affaissement du chemin de l'Onzon : 20 000 euros

Monsieur le Maire fait un point sur un reliquat de 2020 sur l'enveloppe d'investissement de voirie, à laquelle on rajoute celle de 2021, soit un total de 27 000 euros.

Le conseil municipal peut utiliser l'enveloppe disponible en 2021 ou la reporter en 2022. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

11- Commission d'appel d'offre

La sous-préfecture de Montbrison demande l'annulation de la délibération n°2020-07-21/10 du 21 juillet 2020 ayant pour objet la création et la désignation des représentants aux commissions communales. La commission d'appel d'offre doit faire l'objet d'un vote et ne pas être assimilée aux autres commissions communales. De plus le nombre de membres doit être inférieur.

Le conseil municipal décide d'annuler la délibération n°2020-07-21/10 du 21 juillet 2020.

Par rapport à la strate démographique de la commune, cette instance doit être composée, outre du Maire en qualité de Président, de 3 titulaires et 3 suppléants.

En application de l'article 22 du code des marchés publics, 2 listes sont composées :

- la liste des titulaires : M. MERLE Jean Gérard, M. GONON Gérald et M. FOURNEL Patrick,
- la liste des suppléants : M. FLACHAT Joël, Mme MERESSE Fabienne et M. PEURON Renaud

Après vote, les propositions sont adoptées à l'unanimité, et les membres de la commission ainsi nommés.

12- Commissions communales

Suite à l'annulation de la délibération n°2020-07-21/10 du 21 juillet 2020, il convient de reprendre une délibération concernant la création des commissions communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les commissions suivantes :

COMMISSIONS	MEMBRES
BATIMENTS CIMETIERE	GARDE JC – MERLE JG – FLACHAT J – PIGNARD BOURGEY C - PARET D – FOURNEL P – GONON G – DUMAS M
ECOLE	GARDE JC – PORTERON N – PARET D – PEURON R – MERESSE F
FLEURISSEMENT et PLANTES INVASIVES	FLACHAT J – THEVENET MT – BECKER I – PEURON R
COMMUNICATION ASSOCIATIONS MARCHÉ	GARDE JC – FLACHAT J – POYET V - MERESSE F - BECKER I - PARET D – PORTERON N – GONON G – THEVENET MT
FINANCES	GARDE JC – POYET V – MERESSE F – THEVENET MT – FRANC C – PORTERON N – FOURNEL P
VOIRIE URBANISME OM ASSAINISSEMENT	GARDE JC – DUMAS M – MERLE JG – FLACHAT J – THEVENET MT – PEURON R – GONON G – FRANC C
BOMBARDE	Titulaires : GARDE JC – POYET V Suppléants : PEURON R – PIGNARD BOURGEY C
LISTES ELECTORALES	THEVENET MT – GONON G – PEURON M
ACTIONS SOCIALES	GARDE JC – FOURNEL P – PARET D – BECKER I – POYET V – PIGNARD BOURGEY C – THEVENET MT <u>Bénévoles extérieurs</u> : FOURNEL MF – TOUNSI C – THOMAS J – RAJOT MT – DERORY B

Le conseil municipal nomme les représentants suivants :

FOURRIERE	Titulaire : DUMAS M Suppléant : PEURON R
CLECT	PIGNARD BOURGEY C
Référent agent technique	GONON G
Correspondant DEFENSE	DUMAS M

Questions diverses :

- Monsieur FOURNEL présente le questionnaire santé élaboré par Loire Forez Agglomération qui sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la Commune. Cette action permettra d'élaborer le contrat local de santé. La population est interrogée sur l'état de santé global, l'accès aux soins, le dépistage de certaines maladies, etc... Il doit être retourné en Mairie avant le 10 octobre 2020. La distribution sera réalisée par tous les conseillers municipaux.
- Monsieur Remi JACQUEMONT, du département de la Loire a été reçu en Mairie pour discuter de la sécurisation de la traversée du bourg et de la descente de Saint-Sixte. La proposition d'un feu à déclenchement automatique a retenu l'attention de tous les conseillers municipaux, qui donnent, à l'unanimité, un avis favorable à la poursuite de ce projet.
- Monsieur le Maire explique le problème rencontré au niveau des toilettes publiques. Il rappelle que ces travaux ont été réalisés en coopération avec les services de Loire Forez Agglomération dans le cadre du tourisme et notamment les chemins de Compostelle. L'entreprise ayant réalisé la plomberie et l'électricité est intervenue sur la fuite d'eau. Le carrelage et la dalle ont été cassés afin de remplacer le tuyau défectueux.

- Madame CUKIERMAN Cécile, Sénatrice sera reçue en Mairie le 18 septembre 2020.
- Monsieur TISSOT Jean-Claude, Sénateur sera également reçu en Mairie, le mercredi 23 septembre 2020.
- Une conseillère demande l'installation d'une boîte à livre près des toilettes publiques
- Une réflexion est menée afin de modifier l'entrée de l'école par le parking de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Isabelle BECKER

Mickaël DUMAS

Joël FLACHAT

Patrick FOURNEL

André FRANC

Jean-Claude GARDE –

Gérald GONON

Fabienne MERESSE

Jean-Gérard MERLE

Damien PARET

Renaud PEURON

Chantal PIGNARD BOURGEY

Nelly PORTERON

Véronique POYET

Marie-Thérèse THEVENET